



**Décision n° 10/2019  
DELEGATION**

Le Directeur général de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu le décret du 31 mars 2016 portant nomination du Directeur général de l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. BAYLE (Laurent),

Vu la délégation n° 79/2018 du 11 décembre 2018 de Mathilde Michel-Lambert, Directrice de projet de la Philharmonie des enfants de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Délégation est donnée à Madame Méliné Keloglanian, Responsable administrative de projet, à l'effet de procéder au nom du Directeur général et dans le cadre des activités propres à la Philharmonie des enfants :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable des engagements juridiques d'un montant inférieur à 15 000 euros HT et à la signature de toutes pièces nécessaires à l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 15 000 euros HT, à l'exception des contrats de travail, des ordres de mission, des décisions et des certificats administratifs,
- à la signature de tout acte contractuel générateur de recettes d'un montant inférieur à 30 000 euros HT (y compris les valorisations).

Cette délégation prend effet le 24 janvier 2019.

**ARTICLE 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 23 janvier 2019

Laurent Bayle


Original : Agent Comptable  
Copie : DAF  
Secrétariat DG  
Bénéficiaire de la délégation

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS



## DELEGATION DE SIGNATURE

Spécimen de signature de la Responsable administrative et financière de projet de la  
Philharmonie des enfants de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

NOM	FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Méliné Keloglanian	Responsable administrative et financière de projet de la Philharmonie des enfants		MK.

**Original :** Agence Comptable

**Copie :** D.A.F.  
Recueil des décisions  
Bénéficiaire de la délégation  
Recueil des procédures